

Contrat de plan et patrimoine écrit

Les contrats de plan Etat-Région créés au terme de la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification constituent un cadre pour mettre en cohérence des orientations stratégiques de l'Etat et des régions, dans lequel un certain nombre de projets agissent sur la qualité de vie du citoyen.

Si leur rôle reste essentiellement l'aménagement et le développement du territoire, la contractualisation s'est peu à peu étendue à plusieurs domaines. Quatre générations de contrats de plan se sont succédées : 1984-1988, 1989-1993, 1994-1999, et 2000-2006, proposant des milliers de projets.

Les signatures des quatrièmes contrats de plan ont eu lieu entre janvier et juillet 2000, engageant l'Etat et les collectivités territoriales pour plus de 250 milliards de francs (32,112 milliards d'euros) de crédits.

S'il existait bien un volet culturel dans les précédents contrats de plan en Champagne-Ardenne, rien n'était prévu en revanche dans le domaine du patrimoine écrit.

Dans cette région cependant, dès 1988, le Ministère de la Culture a encouragé un certain nombre d'actions.

Ainsi, un premier inventaire des fonds anciens conservés dans les bibliothèques des villes de moins de 10 000 habitants a été réalisé par l'Agence de coopération entre bibliothèques et services d'archives Interbibly.

A partir de 1995, les programmes de construction de bibliothèques municipales à vocation régionale imposent très vite la nécessité de traiter et de conditionner les fonds des bibliothèques concernées pour permettre leur installation dans de nouveaux locaux.

L'importance du patrimoine écrit conservé en région Champagne-Ardenne devient alors plus visible, mais aussi les énormes besoins en matière de préservation et de restauration.

La Région et les collectivités prennent conscience de l'intérêt de valoriser ce patrimoine, en partie méconnu.

En outre, le développement des technologies multipliant les modes de traitement et de valorisation possibles n'est pas étranger aux choix qui ont suivi, pour aboutir, dans le quatrième contrat de plan, à la création d'un nouvel objectif, « structurer un pôle de compétence autour du patrimoine écrit ».

Ainsi, un volet patrimoine écrit se retrouve de plain-pied avec la mise en valeur du patrimoine architectural qui figurait seule dans les opérations des contrats de plan antérieurs. Il permet de fixer un programme de réalisation financé par l'Etat, la Région et les collectivités locales.

Ce programme consiste à soutenir d'une part la restauration, la numérisation et la mise en valeur du patrimoine écrit et graphique, et d'autre part un programme de valorisation de la poésie contemporaine à Charleville-Mézières.

Au total, 18 millions de francs ont été inscrits pour « structurer un pôle de compétence autour du patrimoine écrit ». Le dernier contrat de plan a ainsi donné aux collectivités locales les moyens d'une réelle dynamique.

Dès 2001, des chantiers de restauration ont été ouverts, débouchant sur des opérations de numérisation et de valorisation du patrimoine des bibliothèques et des services d'archives.

Les politiques culturelles ont besoin de temps pour produire leurs effets et de telles opérations s'étendent nécessairement sur plusieurs années.

L'actuel Contrat de plan qui se terminera en 2006 offre donc un cadre idéal.

Chaque année depuis sa création, des bibliothèques et des services d'archives de la Région Champagne-Ardenne montent un certain nombre de projets validés par un comité d'experts. Beaucoup ont été retenus et le volume des réalisations est déjà important.

Ainsi, pour permettre un meilleur accès aux fonds et collections, l'informatisation de catalogues ou encore le microfilmage et/ou la numérisation de fonds particuliers, collections iconographiques, cartes et plans anciens, plans cadastraux, journaux, ont été entrepris.

De multiples campagnes de conservation préventive et de restauration ont été menées : dépoussiérage de fonds, reconditionnements d'ouvrages et de documents d'archives, restauration de cartes et plans précédant leur numérisation, entoilage d'affiches, restauration d'ouvrages.

La mise en valeur du patrimoine se fait à travers des expositions réelles ou virtuelles, la création de sites Internet, l'édition d'ouvrages, de cédéroms ou catalogues.

D'une manière générale, les opérations liées à la valorisation du patrimoine écrit bénéficient d'un taux de financement se déclinant le plus souvent en 1/3 Etat, 1/3 Région et 1/3 porteur du projet.

Parmi les projets prioritaires figurent ceux attachés à la qualité des fonds (caractère unique, intérêt pour la recherche), ou présentant un intérêt à l'échelon régional, ou correspondant à une volonté d'élargir les publics, et dans tous les cas pouvant faire l'objet d'une exploitation ultérieure sous forme de « produits dérivés » : exposition, site Internet, produits pédagogiques...

Les cartes et plans et les ouvrages ont été traités prioritairement et peu à peu, le patrimoine écrit acquiert une meilleure lisibilité.

Dans ce domaine, grâce aux élus qui ont toujours approuvé ces démarches (la Ville de Reims a décidé en 2000 de s'associer à la réalisation des actions qui concernent son territoire et participent à son développement en devenant l'un des acteurs du contrat de plan), la région Champagne-Ardenne fait preuve d'un réel dynamisme.

Avec la région Rhône-Alpes, elle est considérée comme une région-phare pour ses opérations de numérisation du patrimoine écrit.

Auteur : Sylvie NÉLIS, 2005